



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/2006/3
22 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-quatrième réunion plénière
Paris, 13-15 juin 2006
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

**COORDINATION DES TRAVAUX INTERNATIONAUX EN MATIÈRE
DE STATISTIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE**

Coopération technique

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. En février 2005, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a examiné le rapport du Rapporteur sur la coopération technique et le renforcement des capacités établi par Eurostat. Vu la nécessité de mieux coordonner les activités de coopération technique dans la région de la CEE, le Bureau a prié la CEE, Eurostat et le Comité inter-États de statistique de la CEI (CEI-STAT) de mettre au point une proposition concrète allant dans ce sens. Un avant-projet, élaboré par la CEE et Eurostat et accompagné d'une note du Comité de statistique de la CEI, a été présenté au Bureau lors de la réunion des 24 et 25 octobre 2005 à Washington.

2. Le projet de texte a été modifié à la suite de cette réunion et la présente version approuvée par les trois organisations.

II. GÉNÉRALITÉS

3. Plusieurs pays de la région de la CEE bénéficient d'importants programmes de coopération technique. Cette coopération vise à renforcer les capacités des pays bénéficiaires dans le domaine de la statistique. Les programmes de coopération technique comprennent divers éléments: formation de statisticiens sur place ou à l'étranger, participation d'experts extérieurs aux travaux des équipes nationales consacrés à l'introduction de nouveaux outils statistiques, courtes visites

d'experts extérieurs qui apportent des conseils sur l'application des nouvelles normes statistiques, mise à disposition gratuite d'une documentation méthodologique, de logiciels et d'équipements informatiques, etc.

4. Les programmes de coopération technique devraient être coordonnés pour tirer parti le plus efficacement possible des ressources disponibles. Or la coordination de ces activités n'est pas totalement satisfaisante dans l'ensemble de la région de la CEE. Il conviendrait d'améliorer cette situation, ce qui n'est guère facile, comme on a pu le constater au cours de ces quinze dernières années.

5. La présente proposition concerne essentiellement la région de la CEE, mais il ne faudrait pas pour autant faire abstraction de la situation des autres régions. Plusieurs donateurs internationaux et nationaux qui mènent des activités dans la région de la CEE sont aussi présents ailleurs dans le monde. Aussi convient-il de tenir compte des initiatives analogues lancées dans d'autres régions du globe.

III. OBJECTIFS DE LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

6. Il est important de préciser ce que l'on attend réellement de la coordination des activités de coopération technique.

a) La coordination est nécessaire pour éliminer les recoupements et chevauchements entre les programmes de coopération exécutés par différents donateurs.

b) La coordination doit aussi contribuer à faire connaître aux donateurs bilatéraux les programmes mis en place par d'autres donateurs dans le même pays et, partant, les aider à mieux cibler leurs propres activités de coopération. Cela serait particulièrement utile pour les petits donateurs qui pourraient mettre sur pied des programmes conjoints en collaboration avec d'autres donateurs.

c) La coordination doit permettre de hiérarchiser les activités de coopération technique en fonction des plans de développement des systèmes statistiques nationaux établis par les pays bénéficiaires. Dans ces pays, l'aptitude à absorber la coopération technique est limitée, en raison de la modicité de leurs ressources humaines.

d) Il s'agit enfin de recenser et de traiter les principaux problèmes de coordination auxquels il est manifestement possible de remédier.

IV. PRINCIPAUX INTERVENANTS

7. Un certain nombre d'organisations internationales et nationales fournissent aux pays de la CEE une assistance technique dans le domaine de la statistique. Leurs activités peuvent être résumées comme suit:

a) Eurostat mène des activités principalement dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les nouveaux membres de l'UE d'Europe centrale et orientale ainsi que dans les pays de l'ouest des Balkans. Il intervient également dans la CEI par le biais du programme TACIS, mais entend donner prochainement la priorité aux pays de la CEI visés par la politique européenne de

voisinage (PEV), à savoir le Bélarus, l'Ukraine, la République de Moldova, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

b) La CEE concentre son action sur les pays de l'ouest des Balkans et de la CEI. Elle organise souvent des projets de formation et de coopération technique en collaboration avec d'autres organisations, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale. Compte tenu de la réforme qu'elle a engagée, et qui préconise une collaboration plus étroite avec les autres organisations présentes dans la région en vue d'éviter les doubles emplois et d'exploiter au mieux les synergies, la CEE lancera dans les années à venir un nouveau programme de coopération technique avec les pays d'Asie centrale en matière de statistique. Celui-ci cadre avec le programme mis en œuvre conformément à la réforme pour remédier aux problèmes de développement propres aux pays en transition et aux économies de marché émergentes. Il est aussi prévu de coopérer avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

c) CEI-STAT fournit une assistance technique aux pays de la CEI dans l'application de normes internationales portant sur un large éventail de statistiques économiques et sociales, (comptes nationaux, commerce extérieur, population, emploi, etc.) de manière à en améliorer la qualité et la comparabilité tant au sein de la CEI qu'à une échelle internationale plus large. Cette activité est un élément important du travail réalisé par le CEI-STAT dans le domaine de la coordination des activités statistiques des pays de la CEI en application de la décision prise par les chefs de gouvernement de ces pays.

d) La Banque mondiale apporte son concours à plusieurs pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI sous la forme de prêts et de dons, en accordant la priorité au suivi de la pauvreté et à l'appui au renforcement des capacités statistiques.

e) Dans le cadre de projets de coopération technique ayant trait aux statistiques macroéconomiques, le Fonds monétaire international mène des activités dans plusieurs pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI.

f) L'OCDE a réduit ses activités de coopération technique relatives à la statistique dans la région de la CEE. Elle fournit des conseils d'expert pour le compte d'autres organisations, concernant notamment les parités de pouvoir d'achat (PPP) et les comptes nationaux.

g) Le PNUD intervient dans la région de la CEE par l'intermédiaire de son bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et du Centre d'appui ouvert à Bratislava, ainsi que par le biais de ses bureaux de pays. Il s'attache principalement à renforcer les capacités statistiques dans les secteurs démographique et social pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

h) Les activités du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS 21) dans la région de la CEE n'ont démarré qu'en 2005. Au premier semestre de 2006, un séminaire destiné aux pays d'Asie centrale doit être consacré à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique, en coopération avec la CESAP et la CEE. Il serait souhaitable de faire participer CEI-STAT à l'organisation de cette manifestation et d'autres séminaires envisagés dans la région de la CEI.

i) Des pays donateurs, tels que l'Allemagne, les États-Unis, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède fournissent également une assistance technique en matière de statistique aux pays de la CEE.

V. COORDINATION DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE PAR L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

8. Pour être efficace, la coordination des activités de coopération technique doit inclure toutes les organisations internationales et tous les pays donateurs qui mènent des activités dans la région de la CEE. Les principaux intervenants doivent donc s'accorder entre eux.

9. Compte tenu des objectifs de la coordination des activités de coopération qui ont été exposés plus haut, l'information joue un rôle clef. Concrètement, la coordination sera améliorée si l'ensemble des organismes, des donateurs et des bénéficiaires concernés peuvent accéder en temps utile à une information complète sur les projets de coopération prévus, en cours d'exécution ou récemment achevés dans un pays donné.

10. Ce processus existe par exemple dans les pays de l'ouest des Balkans. Depuis 2002, Eurostat distribue une fois par an un questionnaire à tous les bénéficiaires et à tous les donateurs. On trouvera un exemplaire de ce questionnaire à l'annexe I. Les résultats de l'enquête sont rendus publics à l'occasion de la réunion annuelle du Groupe de gestion de la coopération en statistique d'Eurostat. Cette enquête sur la coordination entre les donateurs est difficile à réaliser car ceux-ci ne sont pas tous en mesure de fournir les informations voulues. L'expérience d'Eurostat le montre, les donateurs sont parfois réticents à coordonner leurs activités, ce qui tient peut-être au fait que leurs objectifs politiques ne concordent pas toujours. Cependant, l'enquête sur la coordination entre donateurs dans l'ouest des Balkans est appréciée et soutenue par la plupart des donateurs nationaux et internationaux ainsi que par les bénéficiaires. L'une des raisons pour lesquelles elle s'est avérée relativement concluante est qu'elle porte sur un nombre restreint d'intervenants.

VI. PROPOSITION

11. Il est proposé qu'Eurostat, la CEE et CEI-STAT organisent une enquête commune sur la coopération technique en matière de statistique dans les pays de la CEI sous une forme convenue, se rapprochant de l'enquête d'Eurostat sur les activités des donateurs dans l'ouest des Balkans. Les résultats de l'enquête seraient analysés et communiqués au Bureau de la Conférence des statisticiens européens. Dans un souci de transparence, les rapports pourraient être consultés par l'intermédiaire des sites Web de la CEE, d'Eurostat et de CEI-STAT, voire sur ces sites.

VII. MOYENS DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS SUR LES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: COORDONNATEURS SOUS-RÉGIONAUX

12. Les organismes et pays donateurs ne partagent pas de façon égale leur assistance technique entre tous les bénéficiaires potentiels dans la région de la CEE. L'ordre des priorités varie suivant les pays ou les sous-régions, de même que l'importance donnée à leurs activités. L'autre aspect à prendre en considération est la charge de travail que représente la collecte

d'informations sur la coopération technique. L'on s'accorde à reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une entreprise facile et qu'elle exige un effort soutenu de la part de l'organisation coordonnatrice. Une organisation ne sera pas prête à consacrer des ressources à cette tâche dans un pays ou une sous-région où elle n'a que peu d'activités.

13. Il est donc proposé que différentes organisations internationales assument la responsabilité de l'enquête sur les projets de coopération technique dans la CEE en fonction du rôle qu'elles jouent et de la légitimité qu'on leur reconnaît dans les différentes sous-régions.

a) Eurostat coordonnerait la collecte, le traitement, le stockage et la diffusion des informations sur les pays candidats à l'entrée dans l'UE et les nouveaux pays membres d'Europe centrale et orientale, ainsi que sur les pays de l'ouest des Balkans concernés par le programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS).

b) Eurostat, en collaboration avec CEI-STAT, ferait office de coordonnateur sous-régional pour les pays de la CEI visés par la PEV. CEI-STAT rassemblerait des informations auprès des pays bénéficiaires, et Eurostat auprès des donateurs.

c) La CEE, en collaboration avec CEI-STAT, jouerait le rôle de coordonnateur sous-régional pour les pays d'Asie centrale, la répartition des tâches étant identique à celle qui est décrite ci-dessus. Eurostat et la CEE seraient chargés d'élaborer les rapports à soumettre au Bureau de la Conférence des statisticiens européens pour les sous-régions relevant de leur compétence, et d'afficher ces rapports sur leurs sites Web.

Toutes les informations collectées selon les modalités susmentionnées seront partagées entre les trois organisations.

14. Il est proposé que la CEE, Eurostat et CEI-STAT concluent des mémorandums d'accord pour renforcer la coordination des activités de coopération technique en matière de statistique dans la région de la CEI, et pour préciser leurs rôles respectifs dans le suivi de ces activités et l'établissement de rapports à ce sujet.
